



Photographie — Bandes d'images fixes 35 mm — Spécifications pour les bandes en format double et en format simple

Photography — 35 mm filmstrips — Specifications for double-frame and single-frame formats

Première édition — 1985-02-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 686:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e6d16d1-6a55-48ff-9317-8ea7e3f28d41/iso-686-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e6d16d1-6a55-48ff-9317-8ea7e3f28d41/iso-686-1985>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 686 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 42 *Photographie*.

Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 686 dont elle constitue une révision technique.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 686:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/siv/6a55-48ff-9317-8ea7e3f28d41/iso-686-1985>

Photographie — Bandes d'images fixes 35 mm — Spécifications pour les bandes en format double et en format simple

0 Introduction

La présente Norme internationale est une révision et une extension de l'ISO/R 686.

La présente Norme internationale établit une identité raisonnable du rapport hauteur/largeur entre les images en format double et les images en format simple; ainsi, il est possible de produire des bandes de film dans les deux formats à partir d'un même original. Pour faciliter la production des bandes d'images à partir d'une série de diapositives, on a choisi comme dimensions de l'image en format double celles de la fenêtre du masque d'une monture de diapositive de format nominal 24 mm × 36 mm, définie dans l'ISO 1755.

1 Objet et domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale spécifie le type de film, les dimensions, la disposition des images et le sens d'enroulement des bandes 35 mm portant des images fixes en format double ou en format simple.

La présente Norme internationale reconnaît que les États-Unis utilisent couramment des images en format simple présentant un rapport hauteur/largeur différent.

1.2 Les dimensions spécifiées dans la présente Norme internationale s'appliquent aux bandes accompagnées ou non d'un enregistrement sonore.

1.3 La présente Norme internationale ne s'applique pas aux photographies exposées sur film 35 mm à l'aide d'appareils photographiques individuels de série. Les dimensions de telles images font l'objet de l'ISO 1754.

2 Références

ISO 491, *Cinématographie — Film cinématographique et magnétique de 35 mm — Dimensions de coupe et de perforation.*

ISO 543, *Cinématographie — Film cinématographique de sécurité — Définition, essais et marquage.*

ISO 1754, *Photographie — Appareils photographiques utilisant des films de 35 mm et moins — Dimensions des images.*

ISO 1755, *Photographie — Diapositives montées pour projection — Dimensions.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 bande d'images fixes: Longueur de matériau souple, transparent et perforé, portant une série d'images destinées à être regardées comme vues fixes, principalement par projection.

NOTE — Les termes « vues en bandes » et « film fixe » souvent utilisés à la place de « bande d'images fixes » ne doivent plus être utilisés et seront retirés des Normes internationales où ils apparaissent à mesure que celles-ci seront revues.

3.2 format double: Format d'image tel que le pas entre deux images consécutives soit égal à deux cadres d'image cinématographiques, soit 8 perforations d'un film 35 mm perforé.

3.3 format simple: Format d'image tel que le pas entre deux images consécutives soit égal à un cadre d'image cinématographique, soit 4 perforations d'un film 35 mm perforé.

4 Type de film et dimensions

4.1 Pour les bandes d'images fixes, ainsi que les amorces début et fin, on doit utiliser du film de sécurité. Il doit

- satisfaire aux conditions de l'ISO 543; et
- comporter des perforations du type P, au pas de 4,75 mm, comme spécifié dans l'ISO 491.

4.2 Les dimensions des cadres d'image et de leur masque doivent être celles indiquées

- dans la figure 1 et le tableau 1 pour les bandes en format double;
- dans la figure 2 et le tableau 2 pour les bandes en format simple.

NOTES

1 Certains projecteurs de bandes d'images maintiennent l'image projetée entre deux glaces, tandis que le masque est à l'extérieur de l'une de ces glaces. Ce masque ne sera donc pas au point sur l'écran en même temps que l'image. Par conséquent, afin d'assurer des bords nets à l'image projetée, il est spécifié qu'une bordure opaque doit figurer sur la bande proprement dite, autour du cadre d'image.

2 Les films destinés à être utilisés en cartouches ou avec un système de chargement automatique peuvent être soumis à d'autres exigences imposées par le fabricant du dispositif, mais la bande elle-même doit toujours être conforme à la présente Norme internationale.

5 Disposition des images sur la bande

5.1 La disposition des cadres d'image sur les bandes en format double doit être conforme à la figure 3. Celle des bandes en format simple doit être conforme à la figure 4. Les figures représentent le film tel que vu par un observateur faisant face à l'écran.

5.2 La coupe des deux extrémités des bandes doit être rectiligne, perpendiculaire aux bords du film et située entre deux perforations, à au moins 1 mm de celles-ci.

5.3 Les deux premiers cadres d'image de la bande (S1 et S2) doivent porter le mot «START» en grandes lettres majuscules claires sur fond sombre. Le mot «START» doit être écrit parallèlement à la plus grande dimension du cadre, comme indiqué sur les figures 3 et 4.

NOTE — Pour les pays non anglophones, il est possible d'ajouter au mot «START» son équivalent dans la langue nationale. En français, utiliser le mot «DÉPART».

5.3.1 Pour les bandes en couleur, le fond des images portant le mot «START» (cadres S1 et S2) doit être vert.

5.3.2 Pour les bandes en noir et blanc, le fond des images portant le mot «START» (cadres S1 et S2) doit être noir.

5.3.3 Si l'on utilise un point d'identification, il doit avoir de 3 à 5 mm de diamètre et apparaître dans le coin inférieur gauche des images portant le mot «START» comme indiqué sur les figures 3 et 4.

5.4 Toutes les informations d'identification de la bande doivent être écrites parallèlement au bord du film

- dans les cadres d'image S3 et S4 pour les bandes en format double (voir la figure 3);
- dans les cadres d'image S3, S4, S5 et S6 pour les bandes en format simple (voir la figure 4).

5.5 La distance D_L entre la coupe du début de bande et le bord antérieur du cadre de mise au point ne doit pas être inférieure à 170 mm.

5.6 Le cadre de mise au point doit contenir une mire permettant à l'opérateur de centrer et de mettre au point l'image sur l'écran de projection.

Si une bande sonore accompagne la bande image, le cadre de mise au point doit aussi contenir une indication de la vue sur laquelle il faut faire démarrer l'accompagnement sonore.

5.7 Un cadre d'image opaque doit être intercalé entre le cadre de mise au point et le cadre titre de façon à ce que la mire de mise au point soit déjà escamotée et que le titre n'ait pas encore apparu avant le début de la présentation.

5.8 Un titre ou l'image portant la première information sur le sujet de la bande doit apparaître:

- au plus tôt dans le septième cadre d'image, S7, pour les bandes en format double (voir la figure 3);
- au plus tôt dans le onzième cadre d'image, S11, pour les bandes en format simple (voir la figure 4).

5.9 La distance D_T entre le bord postérieur du cadre comportant l'indication FIN (ou du cadre d'image portant la dernière information sur le sujet de la bande) et la coupe de fin de bande, ne doit pas être inférieure à 150 mm.

5.10 Il est recommandé que le nombre de cadres d'image dans une bande, y compris le cadre «Titre» et le cadre «Fin» ne soit pas supérieur à 50.

NOTE — Certaines utilisations particulières exigent un plus grand nombre de cadres d'image, par exemple les programmes d'enseignement audio-visuel des langues, mais il est préférable de ne pas dépasser 100 cadres d'image (voir aussi 5.11).

5.11 Il est recommandé que la longueur totale maximale de la bande ne soit pas supérieure à 2,3 m.

NOTE — Une bande en format double comportant plus de 50 cadres d'image, telle que celle prévue dans la note en 5.10, ne peut être conforme à cette recommandation.

5.12 Le mot «STOP» doit apparaître en grandes lettres majuscules claires sur fond sombre dans les deux derniers cadres d'image, comme indiqué dans les figures 3 et 4.

NOTE — Pour les pays non anglophones, il est possible d'ajouter au mot «STOP» le mot équivalent dans la langue nationale. En français, utiliser le mot «ARRÊT».

5.12.1 Pour les bandes en couleur, le fond des images «STOP» doit être rouge.

5.12.2 Pour les bandes en noir et blanc, le fond des images «STOP» doit être noir.

5.13 Sur une même bande, toutes les images sont contenues dans des cadres d'image de même format. L'orientation des images dans leur cadre doit être la même tout au long de la même bande, et se présenter comme suit:

5.13.1 Bande en format double.

De préférence le plan horizontal de l'image doit être parallèle aux bords de la bande (voir figure 3).

Cependant, une présentation avec le plan horizontal perpendiculaire au bord de la bande est acceptée pour une durée de 5 ans à compter de la publication de la présente Norme internationale, afin de tenir compte des bandes existantes.

5.13.2 Bandes en format simple.

Le plan horizontal de l'image doit être perpendiculaire aux bords du film (voir la figure 4).

6 Sens d'enroulement

Les bandes doivent être enroulées de telle sorte que lorsqu'elles sont regardées de l'extérieur de la bobine, avec les images la tête en haut, ces images soient correctes droite/gauche.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 686:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7e6d16d1-6a55-48ff-9317-8ea7e3f28d41/iso-686-1985>

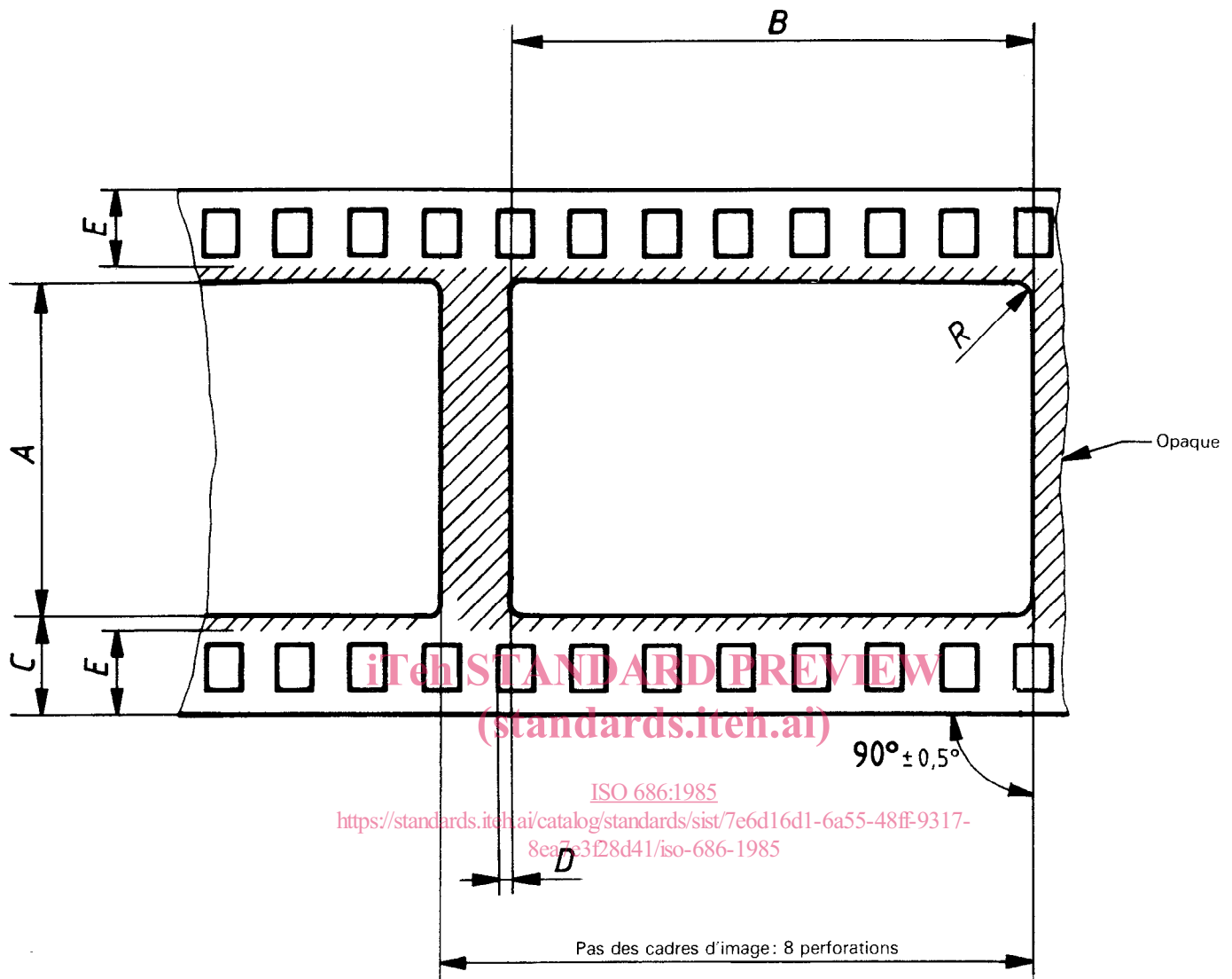


Figure 1 — Bande d'images fixes en format double — Forme et dimensions des cadres d'image

Tableau 1 — Dimensions du format double

Dimension	mm
A	22,5 ⁰ _{-0,1}
B	34,3 ⁰ _{-0,1}
C	6,25 ± 0,10
D	voir la note
E	5,0 max.
R	0,40 max.

NOTE — La dimension D n'est pas spécifiée, mais sa variation maximale sur tous les cadres d'une même bande ne devrait pas excéder 0,5 mm.

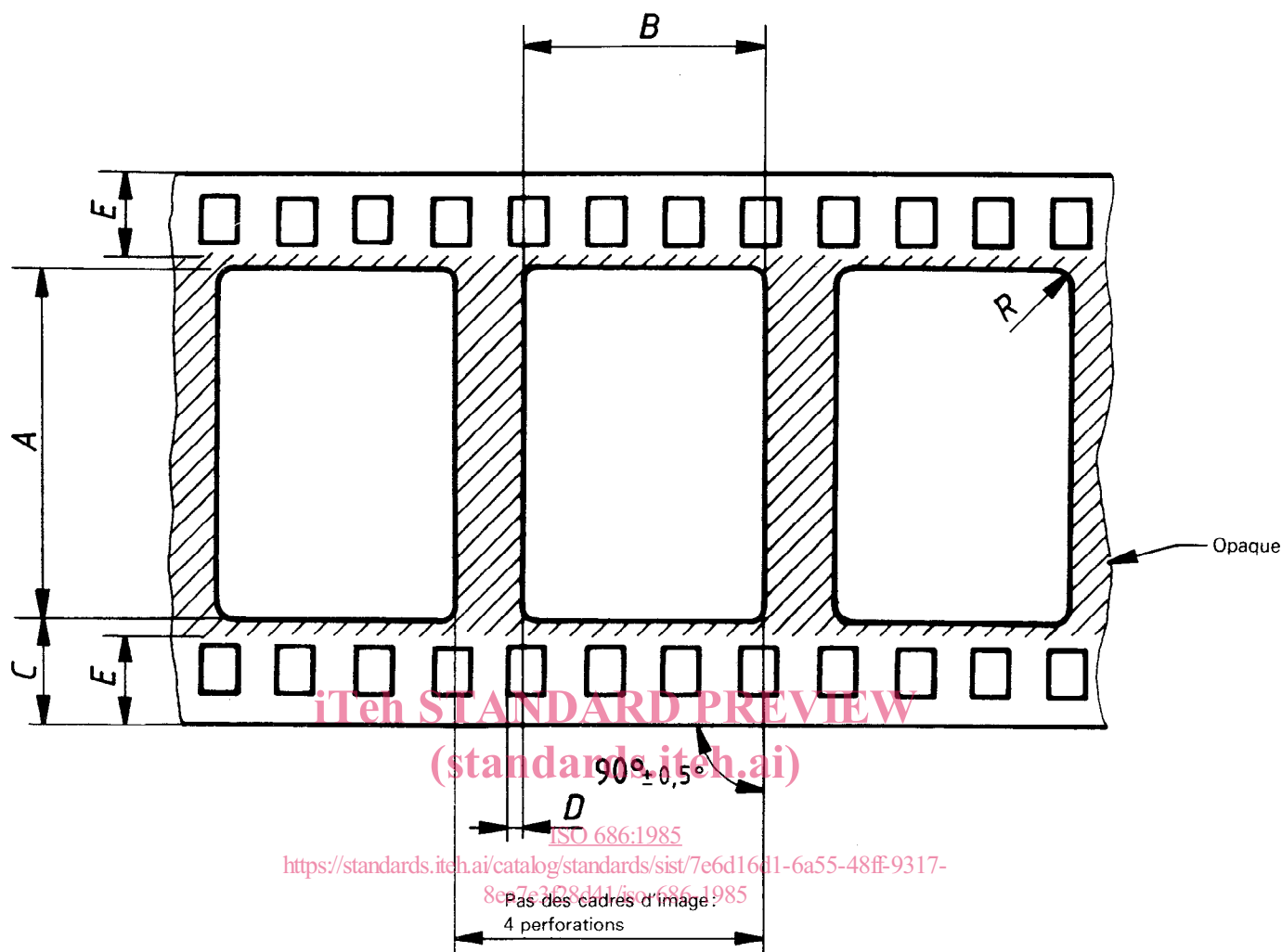


Figure 2 — Bande d'images fixes en format simple — Forme et dimensions des cadres d'image

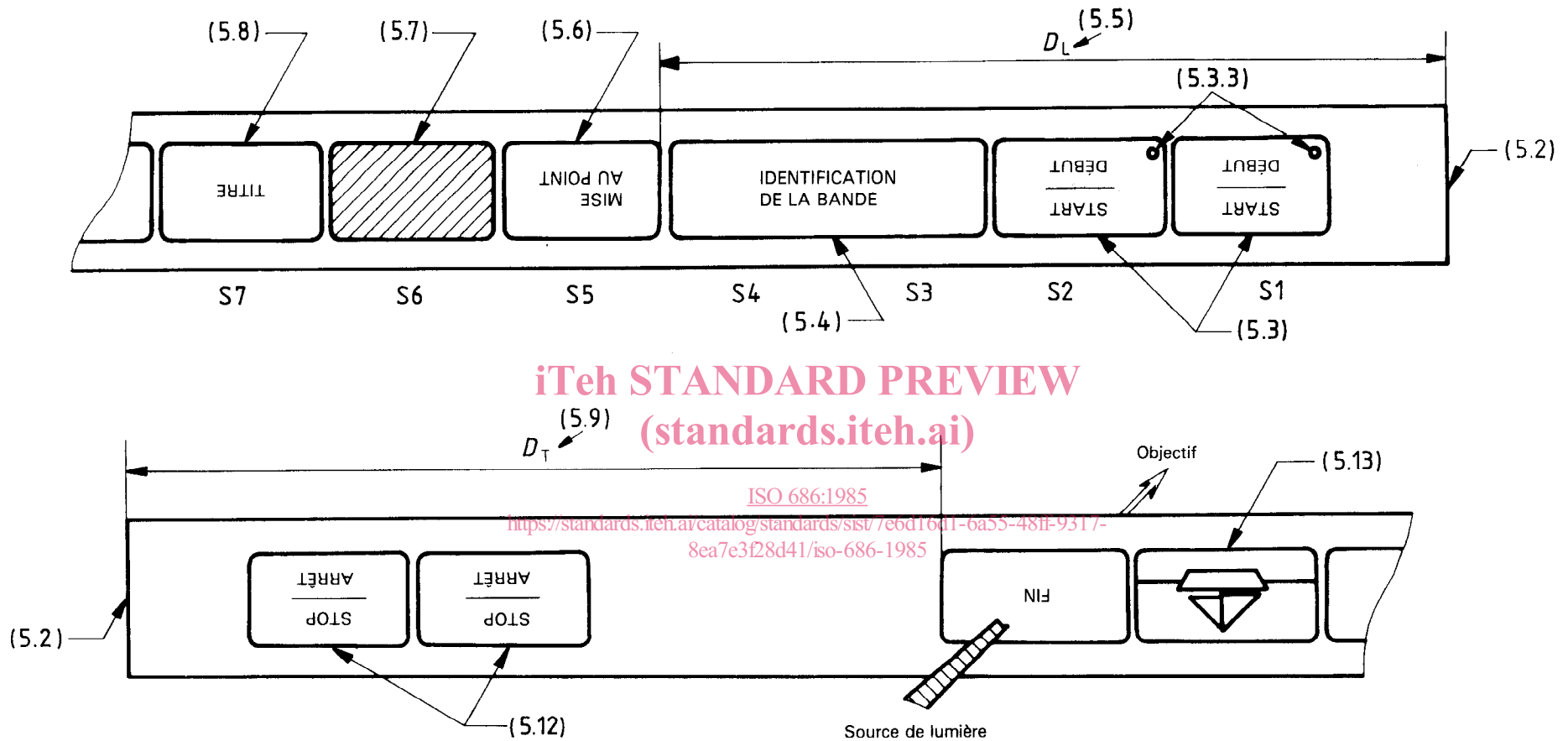
Tableau 2 — Dimensions du format simple

Dimension	mm
A	22,5 $\begin{smallmatrix} 0 \\ -0,1 \end{smallmatrix}$
B (voir note 1)	14,8 $\begin{smallmatrix} 0 \\ -0,1 \end{smallmatrix}$
C	6,25 \pm 0,10
D	voir note 2
E	5,0 max.
R	0,40 max.

NOTES

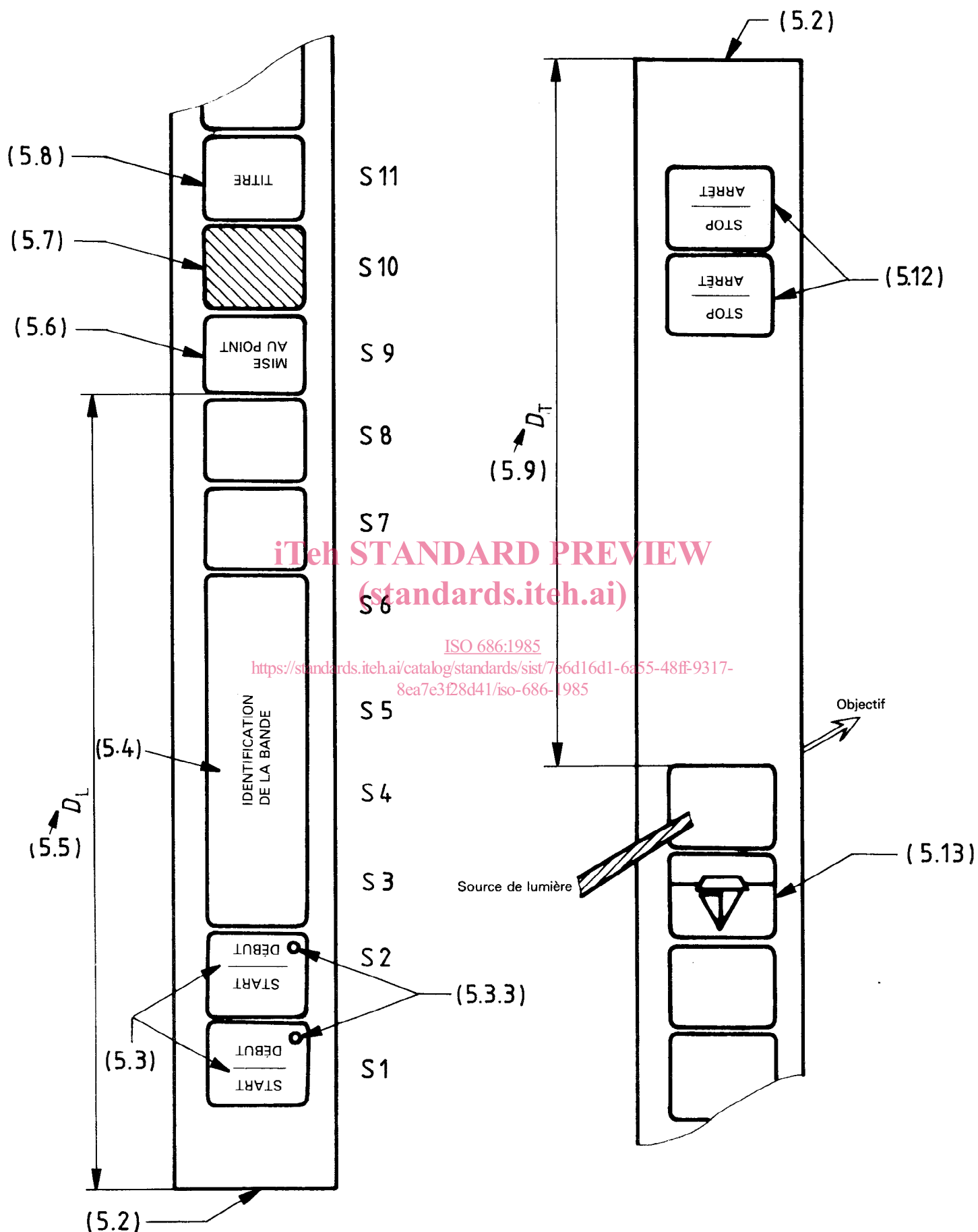
1 Il est reconnu que les États-Unis utilisent couramment pour les images en simple format une dimension B égale à $16,97 \pm 0,08$ mm.

2 La dimension D n'est pas spécifiée, mais sa variation maximale sur tous les cadres d'une même bande ne devrait pas excéder 0,5 mm.



NOTE — Les numéros entre parenthèses renvoient aux paragraphes du texte.

Figure 3 — Disposition et orientation préférentielle des images sur une bande en format double



NOTE — Les numéros entre parenthèses renvoient aux paragraphes du texte.

Figure 4 — Disposition et orientation des images sur une bande en format simple